

Degré des classes	Annuel	Trimestre 1 4 mois	Trimestre 2/3 3 mois chacun
JARDIN D'ENFANTS: le matin: 5x/semaine ou de 14h.00 à 16h.00 4x/semaine ou plein temps avec repas 4x/semaine	6'900.-- 3'300.-- 12'600.--	2'760.-- 1'320.-- 5'040.--	2'070.-- 990.-- 3'780.--
ENFANTINE 1 + 2	10'500.--	4'200.--	3'150.--
PRIMAIRE 1 + 2	12'050.--	4'820.--	3'615.--
PRIMAIRE 3	12'600.--	5'040.--	3'780.--
SECONDAIRE 4 + 5	14'700.--	5'880.--	4'410.--
SECONDAIRE 6 + 7 + 8	15'750.--	6'300.--	4'725.--
SECONDAIRE 9	17'650.--	7'060.--	5'295.--
GYMNASE 1 + 2 + 3	19'850.--	7'940.--	5'955.--

OPTIONS	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2/3
Encadrement de 2h. avec restauration (Jenf à 2P): 4 jours par semaine 3 jours fixes par semaine 2 jours fixes par semaine 1 jour fixe par semaine le ticket	2'600.-- 2'050.-- 1'450.-- 770.-- 22.--	1'040.-- 820.-- 580.-- 308.--	780.-- 615.-- 435.-- 231.--
Encadrement avec restauration (3P-G3): 4 jours par semaine 3 jours fixes par semaine 2 jours fixes par semaine 1 jour fixe par semaine le ticket	1'950.-- 1'523.-- 1'015.-- 525.-- 15.--	780.-- 608.-- 405.--	585.-- 457.-- 305.--
Etudes dirigées 4 jours par semaine 3 jours fixes par semaine 2 jours fixes par semaine 1 jour fixe par semaine	2'280.-- 1'710.-- 1'140.-- 660.--	912.-- 684.-- 456.--	684.-- 513.-- 342.--
Accueil de 08h.00 à 08h.45 5 jours par semaine 4 jours fixes par semaine 3 jours fixes par semaine 2 jours fixes par semaine 1 jour fixe par semaine le ticket	1'250.-- 1'100.-- 900.-- 650.-- 350.-- 10.--	500.-- 440.-- 360.-- 260.-- 140.--	375.-- 330.-- 270.-- 195.-- 105.--
Accueil de 16h.00 à 17h.00 4 jours par semaine 3 jours fixes par semaine 2 jours fixes par semaine 1 jour fixe par semaine le ticket	1'250.-- 1'050.-- 800.-- 500.-- 15.--	500.-- 420.-- 320.-- 200.--	375.-- 315.-- 240.-- 150.--
Accueil de 17h.00 à 18h.00 4 jours par semaine 3 jours par semaine 2 jours fixes par semaine 1 jour fixe par semaine le ticket	1'500.-- 1'250.-- 950.-- 600.-- 20.--	600.-- 500.-- 380.-- 240.--	450.-- 375.-- 285.-- 180.--

Camps et sorties					
1E à 2E		300.--			
1 P à 5S		750.--			
6 S à G2		900.--			

Matériel pédagogique: montant forfaitaire pour couvrir les frais tels que vidéos, photocopies, bricolages, feuilles de dessin, etc..

Jardin d'enfants à la 3e primaire

350.--

tva 8,00%

4e secondaire à Gymnase 3

250.--

incluse

Economat: Une facture pour le matériel scolaire distribué à la rentrée vous sera adressée durant l'année scolaire

Remarques importantes:

1. Les prestations de l'Institut sont facturées en juillet (écolage et matériel pédagogique) puis en octobre (les options comme la restauration, les études dirigées et les accueils). Ces factures sont payables à 30 jours (date de la facture faisant foi). Une facture pour le matériel remis à la rentrée (économat) vous parviendra durant l'année scolaire.

Les factures trimestrielles comprennent les mois de septembre à décembre, puis de janvier à fin mars et d'avril à fin juin. Pour les 2e et 3e trimestres les options sont facturées avec l'écolage.

2. **Paiement annuel:** le règlement en une fois bénéficie d'un **escompte de 3%** sur les montants annuels, restauration exceptée, pour autant que le versement soit effectué **dans les 30 jours**.

3. **Paiement mensuel:** les règlements mensuels sont **majorés de 3%** pour des raisons administratives, restauration exceptée. Ces règlements sont payables le 1er de chaque mois au moyen de de chaque bulletin de versement qui vous est adressé.

4. **Repas occasionnels avec encadrement:** Frs. 15.-- ou Frs. 22.-- TVA 8,00% incluse.
Les tickets sont en vente à la réception **avant 10h.00**.

5. **Repas, études dirigées et accueils:**

Les inscriptions à ces options ne sont prises en considération que pour une année scolaire complète.

Pour les modifications se référer aux conditions générales.

6. **Finance d'inscription:** elle se monte à Fr. 1'000.-- pour le 1er enfant, Fr. 500.-- pour le 2e enfant. Elle est unique et reste acquise à l'école.

7. **Rabais famille nombreuse:** Un rabais de 20% est octroyé sur l'écolage du 3e enfant et des suivants.

8. **Camps et sorties :** Les camps sont obligatoires et font partie du programme scolaire.